



BIENVENUE À LA VISIO

RENCONTRE ADEIL SPÉCIALE SÉCHERESSE



EN VISIOCONFÉRENCE



MERCREDI 8 JUILLET • 17H



- 1 | Actions réalisées
- 2 | Actions en cours et à venir
- 3 | AFNOR
- 4 | RMC
- 5 | Nos recommandations
- 6 | PSH

1) Actions réalisées

- Nous répondons systématiquement à toutes les consultations ACD dès leur publication et dès qu'elles sont accessibles sur les sites des préfectures.
- Nous déposons des recours gracieux auprès des préfets lorsque les situations le nécessitent.
- Nous engageons des recours administratifs auprès des ministères compétents afin de défendre les intérêts de nos adhérents.
- Nous assurons une présence active à l'ensemble des CRE. Plusieurs réunions sont organisées chaque semaine, et tous les membres du Conseil d'administration y participent dès que leurs disponibilités le permettent.

2) Actions en cours et à venir

- Mise en place d'une stratégie d'attaque avec notre avocate Maître Ogier
- Nous assurons une présence active à l'ensemble des CRE. Plusieurs réunions sont organisées chaque semaine, et tous les membres du Conseil d'administration y participent dès que leurs disponibilités le permettent.

- La norme a fini d'être rédigée par des professionnels du lavage, des fabricants de portiques et fabricants de recyclage ainsi que des exploitants. Elle est en consultation interne jusqu'au 9 juillet et en sera consultation externe jusqu'à fin Aout et sortira d'ici la fin d'année

- En parallèle il y a une étude de l'Agence RMC (Agence de l'eau Rhône méditerranée corse) et la SOCAMA qui ont fait une étude comparative sur 13 fabricants de recyclage. Cette étude devra délivrer son rapport avant la fin de l'année pour septembre

5) Nos recommandations

- À ce jour nous savons qu'un certain nombre de systèmes de recyclage déjà installés devront être upgradés afin d'être en conformité avec la norme.
- Notre Recommandation pour un investissement dans un recyclage est d'attendre la publication de la norme et du rapport de l'étude RMC
- Mettre en place les registres de prélèvement qui permettront dans certains cas de faire des demandes de dérogation comme cela a pu être fait dans le département de l'INDRE
- L'ADEIL proposera à la rentrée aux exploitants le soutien d'un cabinet d'expert afin de choisir le meilleur équipement en fonction de l'installation de lavage existante. À savoir que chaque projet de recyclage devra être déclaré aux préfectures

6) PSH

Registre des Prélèvements

Haute pression ☐

Portique ☐

Tunnel ☐

Relevé fin de mois

Mois :

Relevé fin de semaine

Semaine :

	Relevé des compteurs	Relevé mois en cours M	Relevé mois précédent (M-1)	Résultat mois semaine
A	Relevé Eau Potable N° de compteur			M-(M-1)
B	Relevé Eau Forage N° de compteur			M-(M-1)
C	Total Prélèvement			A + B
D	Relevé compteur réutilisation eau recyclée			M-(M-1)
E	Relevé compteur eau pluie			M-(M-1)
X	Nombre de Lavage Véhicules du mois ou hebdo			M-(M-1)
R	Prélèvement Moyen par véhicule pour 1 type de lavage - mois ou hebdo			C / X

Registre des prélèvements proposé aux exploitants de centres de lavage





Usages	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	Pénurie d'eau potable
Lavage de véhicule chez les professionnels, équipés de fosses de décantation et d'un séparateur d'hydrocarbure) proposant les pistes en Haute Pression	Autorisé			Autorisé Tableau de Plvt niveau A : 60l/lavage	Fermé et indemnisé
Lavage de véhicule chez les professionnels, équipés ou non d'un système de recyclage et de fosses de décantation et d'un séparateur d'hydrocarbure) proposant les portiques automatiques/tunnels	Tableau de Plvt niveau E : 180 l/lavage	16 % d'économie d'eau Tableau de Plvt niveau D : 150 l/lavage	33 % d'économie d'eau Tableau de Plvt niveau C : 120 l/lavage	50 % d'économie d'eau Tableau de Plvt niveau B : 90 l/lavage	Fermé et indemnisé
Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit à titre privé à domicile. (en application de l'article L.1331-10 du code de la santé publique)				Fermé et indemnisé

Par arrêté préfectoral du :

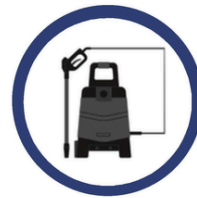
02 / 07 / 2026 .

Pris en application de l'arrêté cadre sécheresse du 13/06/25

Le Finistère est placé en **ALERTE SÉCHERESSE** pour l'eau potable et les eaux brutes

Disposition spécifique au lavage des véhicules

il est **autorisé uniquement** en station
de lavage professionnelle via :



- des pistes de lavage à haute pression



- des portiques de lavage équipés d'un dispositif de recyclage des eaux (70%minimum) ou réglés sur le mode unique ECO permettant 45 % d'économie d'eau

Cette station de lavage utilise par cycle de lavage, si elle en est équipée :

..... litres d'eau pour une piste à haute-pression,
..... litres d'eau pour un portique dont le recyclage est de %
..... litres d'eau pour un portique réglé sur le mode ECO.

Pour connaître l'ensemble des restrictions et interdictions d'usage de l'eau potable et des eaux brutes, rendez-vous sur : [VigiEau.gouv.fr](https://www.finistere.gouv.fr/VigiEau.gouv.fr)



Pour en savoir plus :

<https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Police-de-l-eau/Secheresse>

Le fait, pour l'exploitant ou pour l'utilisateur, de contrevenir au respect des dispositions réglementaires de l'arrêté sécheresse en vigueur est passible d'une contravention de 5ème classe soit une amende de 1500 €.

**RENCONTRE ADEIL
SPÉCIALE SÉCHERESSE**

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE



DES QUESTIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE LA PAROLE.

association.adeil@outlook.fr

José Lelièvre (Président) : 06 47 55 96 80

Jean Bertrand Bez : 06 98 70 10 54

Association ADEIL : 06 74 97 74 44

